



**REGROUPEMENT
DES DISTRIBUTEURS
INDÉPENDANTS DE FILMS
DU QUÉBEC**

Mémoire

**présenté au Ministère de la Culture du Québec
dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle**

20 août 2016

Résumé du mémoire

Le mémoire trace d'abord un bilan de la situation actuelle : le paysage de la distribution, de l'exploitation et de la diffusion de films au Québec a considérablement changé ces dernières années. La concentration des grandes sociétés de distribution et d'exploitation à travers différentes fusions/acquisitions, de même que différents bouleversements technologiques ont nettement accéléré ce phénomène qui laisse de moins en moins de place au cinéma d'auteur. Pourtant, ce type de cinéma, financé par l'État québécois à travers divers programmes, connaît un succès retentissant à l'étranger alors même qu'il est porté à disparaître de nos écrans, particulièrement en région. La situation financière des distributeurs indépendants, déjà précaire, s'en trouve grandement fragilisée, ce qui s'avère fort néfaste pour l'ensemble de la chaîne de production et pour la diversité culturelle à l'échelle de la province. Le mémoire explore ensuite différentes pistes de solution en identifiant six axes d'intervention : éducation des publics (dans les institutions d'enseignement, à travers la mise en place d'un réseau de salles d'art et d'essai subventionné, ainsi qu'à la télévision publique) ; établissement d'un cahier des charges pour enjoindre à Télé-Québec d'acheter et de préacheter davantage de films québécois afin d'augmenter l'appui financier de la chaîne au cinéma d'auteur québécois ; pérennisation et annualisation du programme de la Sodec visant à développer et à consolider les entreprises de distribution priorisant la cinématographie québécoise ; mise en place de mesures fiscales et réglementaires pour mettre sur un pied d'égalité les entreprises de services par contournement et les entreprises de câblodistribution traditionnelles et, par le fait même, afin d'augmenter le financement du cinéma québécois ; institution d'un système de taxation pour financer la Sodec ; renforcement de la loi sur le cinéma dans le cadre de sa refonte pour s'assurer que les films diffusés en salles et sur support numérique soient distribués par des sociétés québécoises.

CONTEXTE

Le RDIFQ et ses activités

Le Regroupement des Distributeurs Indépendants de Films du Québec (RDIFQ) a été fondé en 2008, afin de représenter les intérêts de sociétés de distribution se consacrant principalement à la mise en marché, à la promotion et à la distribution du cinéma d'auteur québécois et étranger. En outre, ces sociétés sont toutes basées au Québec et sont détenues par des actionnaires québécois. Ce sont Axia Films Distribution, Collectif 3.14, Coop Spira, Filmoption International, K-Films Amérique, Les films d'aujourd'hui, Les films du 3 mars et EyeSteelFilms.

Depuis sa constitution, le RDIFQ a effectué des représentations auprès des institutions de financement (Téléfilm Canada et Sodec), du Groupe de travail sur les enjeux du cinéma québécois, des télédiffuseurs (Télé-Québec, Radio-Canada, ARTV et Super Écran) et des médias d'information, afin d'apporter un éclairage sur le contexte de la distribution au Québec. Ces représentations du RDIFQ lui ont également permis de préciser les besoins et priorités de ses membres, ainsi que de faire valoir leurs points de vue quant à la mise en place de certaines politiques publiques, réglementations et orientations stratégiques au sein des institutions mentionnées précédemment. Ainsi, le RDIFQ a accompli un rôle essentiel afin de conscientiser les différentes instances décisionnelles à l'égard des enjeux et des périls qui se dressent entre les producteurs de films d'auteur et leur public.

Heureusement, la Sodec et Téléfilm Canada ont su prêter une oreille attentive aux suggestions du RDIFQ, ce qui a permis de faire avancer plusieurs dossiers essentiels afin de renforcer la position des distributeurs indépendants et, par le fait même, de contribuer davantage au développement d'une cinématographie nationale diversifiée et en santé. Toutefois, on ne peut pas en dire autant des télédiffuseurs qui boudent de plus en plus le cinéma d'auteur, québécois et étranger, et se montrent plutôt frileux à l'idée d'ouvrir leur programmation à ce type d'œuvres afin d'en favoriser l'essor. Car, comme nous le verrons plus loin, sans l'aide de ces derniers, il va devenir de plus en plus difficile de produire des films d'auteur au Québec et la situation financière des distributeurs indépendants en sera également lourdement hypothéquée.

Résumé de la situation actuelle

Ces dernières années, la viabilité du cinéma d'auteur s'est vue plus que jamais remise en question. Pourtant, c'est ce type de cinéma qui tourne dans les festivals à travers le monde et y remporte des prix. C'est de lui dont on parle dans la presse internationale. C'est lui qui fait connaître notre pays et notre culture à l'étranger. C'est par lui qu'arrivent les idées fraîches et novatrices qui redynamisent l'industrie. Et c'est presque toujours à travers lui que s'exprime la relève. Bref, le cinéma d'auteur québécois est absolument essentiel à la vitalité, au dynamisme et au rayonnement international de notre cinéma. Une cinématographie qui ne reposerait que sur une vision de commerçant serait vouée à l'isolement et, ultimement, à sa perte, au bout d'une lente asphyxie. C'est aussi pourquoi nous avons besoin de voir les films d'auteur des différentes régions du monde, pour nous cultiver, pour confronter nos idées, nos approches et nos méthodes avec celles des autres, bref, pour élever notre esprit et faire progresser l'art cinématographique.

La Sodec et le CALQ sont d'ailleurs bien au fait de l'importance des films d'auteur. Et c'est pourquoi, chaque année, elles investissent dans la production de plusieurs d'entre eux. Par contre, dans le contexte actuel, les distributeurs indépendants qui se font les porteurs de ce cinéma n'arrivent plus à tirer leur épingle du jeu. Ils jouent pourtant un rôle primordial dans la production et la distribution de ces films et les difficultés auxquelles ils font face ont des répercussions sur l'ensemble de la chaîne. Aussi, les institutions sous la gouverne du MCCQ doivent prendre conscience qu'elles ne peuvent négliger indéfiniment ce maillon essentiel.

En effet, il est important de comprendre que les distributeurs indépendants remplissent plusieurs fonctions vitales dans l'écologie du cinéma d'auteur, ils ne sont pas de simples boutiquiers servant d'intermédiaires entre le public et les ayants droits. D'abord et avant tout, ils interviennent en amont de la production. Sans l'engagement d'un distributeur, il est pratiquement impossible de financer un film. La qualité de cet engagement fait d'ailleurs partie des critères d'évaluation des analystes de la Sodec et de Téléfilm Canada et peut même s'avérer déterminante. De plus, l'engagement d'un distributeur (ou d'un télédiffuseur) est requis pour avoir accès aux crédits d'impôt provincial et fédéral.

Cet engagement du distributeur, dès les premières étapes de la production d'un film, implique différentes actions, en plus de la préparation du contrat. D'abord, il doit investir de son temps dans la rédaction d'un plan de mise en marché étoffé, cohérent et imaginatif (sans même savoir si le film sera financé ou non). Ensuite, il doit déboursier des sommes d'argent importantes sous forme de minimum garanti (i.e. d'avance sur recettes), sommes qui doivent être décaissées en majeure partie lors du tournage et, donc, longtemps avant la sortie du film et la perception de quelque revenu que ce soit. Il en va de même, d'ailleurs, pour les frais de mise en marché (affiches, bande annonces, publicité, relations de presse, etc.), qui doivent être payés en amont de la sortie, bien avant que le distributeur ne puisse espérer toucher le moindre sou. Aussi, comme les sociétés québécoises de distribution indépendantes (que nous définissons comme des sociétés dont le siège social est au Québec, détenues à au moins 75% par des résidents du Québec, non rattachées à un diffuseur ou à une société cotée en bourse) sont des PME ne disposant pas d'une grande capitalisation, elles subissent continuellement la pression financière de ces investissements qui engendrent des coûts significatifs en capital et qui ont un impact majeur sur leur trésorerie. Par conséquent, les risques assumés par ces entreprises sont plus élevés que ceux encourus par les grands distributeurs commerciaux, car, vu leur faible capitalisation, elles ne disposent que d'une très mince marge de manœuvre.

De plus, les distributeurs indépendants soutiennent des longs métrages québécois dont la rentabilité financière est plus aléatoire. D'abord, parce que ces films n'adoptent pas les recettes du cinéma commercial et sortent des sentiers battus, mais aussi parce que l'étroitesse du marché francophone joue contre eux. Les paris des distributeurs indépendants en sont d'autant plus risqués; ils marchent continuellement sur des œufs et doivent jongler sans arrêt avec des problèmes de liquidités, même si leurs frais généraux sont très modestes. Cette situation, difficilement tenable à long terme, les amène à prendre des décisions ardues qui peuvent malheureusement avoir un impact non négligeable sur la qualité de la mise en marché des films. Les distributeurs indépendants n'ont pas accès aux films des grands studios américains et français – et il faut dire que ce n'est pas leur désir – pour contrebalancer et rentabiliser leurs opérations plus risquées avec le cinéma d'auteur.

Aussi, ces réalisatrices et réalisateurs québécois qui sont acclamés et célébrés à travers le monde, ces Denis Côté, Anne Émond, Xavier Dolan, Catherine Martin, Rafaël Ouellet, Brigitte Poupart, Robert Morin, pour ne nommer qu'eux, ont nécessairement besoin de l'appui d'un distributeur dès le départ pour déclencher les fonds en production et pour les prendre en charge. Sinon, comment pourraient-ils

produire et présenter leurs œuvres ? En ce sens, si l'État entend profiter de cette « rentabilité culturelle », qui propage et promeut notre identité, notre créativité et notre langue au Québec, au Canada et autour de la planète, il doit absolument soutenir les distributeurs indépendants. D'ailleurs, soulignons qu'au cours des cinq dernières années, les distributeurs indépendants ont distribué la plupart des premiers longs métrages des jeunes cinéastes de la relève (fiction et documentaire). Le RDIFQ représente un catalogue de quelques centaines de films et lance une trentaine de longs-métrages québécois annuellement.

À travers le présent mémoire, nous souhaitons donc identifier les différents mécanismes qui sont à l'œuvre dans cet affaiblissement des conditions de production et de diffusion du cinéma d'auteur, en particulier celles qui touchent de près le secteur de la distribution indépendante, tout en apportant des propositions pour corriger la situation.

Éduquer les publics

Il est primordial d'éduquer les publics pour ouvrir les regards sur des horizons qui sont masqués et marginalisés par la culture de masse. Pour stimuler l'intérêt des spectateurs envers le cinéma d'auteur québécois et international, et ainsi pérenniser sa production et sa diffusion, l'État doit absolument mettre en place différentes mesures.

Institutions d'enseignement

D'abord, au sein des institutions d'enseignement. Ainsi, malgré l'excellent travail accompli dans les écoles primaires et secondaires par des programmes tels que L'Œil Cinéma (Association des cinémas parallèles du Québec), CinÉcole (Mediafilm et Régie du cinéma) ou des initiatives émanant de différents joueurs dont plusieurs festivals (RIDM, Carrousel du film de Rimouski, etc.), il n'en demeure pas moins que l'éducation à l'image des jeunes publics mériterait d'être développée davantage. Une concertation accrue entre le MEQ et le MCCQ serait fort bienvenue, en autant qu'elle débouche concrètement sur la mise en place de programmes d'enseignement du cinéma plus conséquents ou, à tout le moins, sur l'intégration des films d'auteur, en particulier québécois, dans les corpus d'enseignement primaire, secondaire et collégial. Aussi, les commissions scolaires et les cégeps devraient disposer de budgets d'acquisition plus importants et d'une politique d'achat qui mette l'accent sur le cinéma d'auteur québécois. Il serait également souhaitable qu'une telle politique soit mise en place dans les institutions d'enseignement supérieur, les bibliothèques publiques et les musées.

Cette politique d'achat, accompagnée de budgets d'acquisitions appréciables, aurait également l'heur de contrer les effets négatifs de la révision de la loi fédérale sur le droit d'auteur dans le secteur éducatif. En effet, depuis novembre 2012, la nouvelle version de la loi, adoptée par le gouvernement Harper (projet de loi C-11), permet aux institutions d'enseignement de diffuser gratuitement en classe des films, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un exemplaire contrefait (art. 29.5). Auparavant, ces institutions devaient acquérir une licence de diffusion interne auprès des distributeurs. Dorénavant, elles peuvent tout simplement se procurer dans le commerce un dvd destiné à des fins domestiques, sans avoir à acquitter de droits supplémentaires. Ce retournement de situation a encore davantage fragilisé la santé financière des distributeurs indépendants, particulièrement ceux qui se spécialisent dans la distribution de documentaires. En effet, pour de nombreux documentaires, le marché éducatif constituait la source

de revenus la plus importante. De fait, la nouvelle version de la loi s'avère nuisible à l'industrie du cinéma documentaire dans son ensemble et le gouvernement québécois pourrait contribuer à redresser la situation de façon significative.

Réseau de salles d'art et d'essai

Par ailleurs, il serait primordial que le MCCQ appuie la création et la pérennisation d'un réseau de salles d'art et d'essai par la mise en place d'un système de subventions annuelles, comme il en existe, par exemple, en France, Italie, Allemagne, Suisse, Hongrie, Belgique et Mexique. Il s'agirait, en quelque sorte, de développer de manière beaucoup plus ambitieuse et proactive le programme d'aide à la diffusion complémentaire qui existe déjà à la Sodec (volet 2.1).

L'an dernier, en France, pas moins de 1,159 salles ont obtenu ce classement qui leur donnait droit à des subventions totalisant environ 15 millions d'euros (sans compter les aides régionales, départementales et municipales). Les salles d'art et d'essai françaises remplissent un mandat éducatif non seulement à travers leur programmation, mais également en publiant des documents d'accompagnement, en organisant des débats avec des artisans et comédiens des films ou avec des intervenants extérieurs, en organisant des projections à destination des jeunes publics (très souvent de concert avec des écoles), en mettant sur pied des ateliers, etc. De plus, pour citer l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai, « Ces cinémas démontrent, quotidiennement, par leurs choix éditoriaux et la spécificité de leurs actions culturelles, que la salle demeure, non seulement le lieu essentiel de la découverte cinématographique, mais aussi un espace de convivialité, de partage et de réflexion, créateur de lien social, à investir et valoriser. »

Au Québec, la survie des salles indépendantes qui présentent des films d'auteur se trouve davantage chaque année menacée et, ce, même dans les grands centres urbains. La disparition catastrophique d'Excentris est, à cet égard, fort révélatrice. Et moins il y aura de salles pour présenter des films d'auteur, moins l'appétit des publics pour ce genre d'œuvre sera stimulé. C'est un cercle vicieux. De fait, les films d'auteur financés par la Sodec et le CALQ ont de plus en plus de difficulté à se trouver des écrans, en particulier en région. Pour être conséquent, le MCCQ devrait veiller à soutenir une quantité critique de salles d'art et d'essai, qui puisse diffuser ces films et contribuer à l'éducation des publics.

Différents critères pourraient être établis pour déterminer si une salle aurait droit à une subvention de fonctionnement et pour fixer le montant de cette aide. Le premier de ces critères serait la quantité de séances que ces salles consacrent à des films classés d'art et d'essai. La Régie du cinéma, le CALQ, la Sodec ou même un comité national (comme en France), pourraient être chargés d'accorder une certification d'art et d'essai à certains films qui prennent des risques créatifs et dont le but premier est de faire évoluer l'art cinématographique, ou à des films issus de certaines cinématographies nationales peu diffusées, ou à des types de films généralement boudés par les salles commerciales (courts métrages, etc.) ou encore à des films de répertoire ayant une importance historique. D'autres critères seraient également pris en compte pour déterminer la qualification des salles et le montant des subventions auxquelles elles auraient droit : éloignement des grands centres urbains, taille de la population de l'agglomération desservie par la salle (plus la population est petite plus le seuil de qualification est bas), quantité et qualité de l'animation de la salle (présentation pour accompagner les films, projections scolaires, site web, etc.), qualité des projections, diversité de la programmation, etc. Cette initiative encouragerait certainement les salles en région à présenter plus de films d'auteur et à rehausser la culture cinématographique de la population en général, bref, à agir comme contrepoids à la

tendance lourde qui s'est dégagée de la numérisation des salles évoquée ci-après. De même, la création de nouvelles salles en région et à Montréal s'en trouverait encouragée. Certains cinémas multiplex pourraient même décider de consacrer une de leurs salles au cinéma d'art et d'essai et pourraient ainsi obtenir le classement d'art et d'essai pour cette salle en particulier.

La télévision publique

Enfin, il est essentiel que la télévision publique se recentre sur son mandat premier et prenne part activement à l'éducation cinématographique des Québécois, en programmant davantage de films d'auteurs d'ici et d'ailleurs (tous genres, toutes durées). Afin d'accroître la portée de son intervention, elle pourrait, d'ailleurs, agrémenter la présentation des films (en particulier québécois) de discussions en ondes avec des membres de l'équipe du film ou avec différents intervenants. Elle pourrait également mettre en ligne des dossiers fouillés sur les films présentés. Bref, faire œuvre de pédagogie.

Augmenter l'appui financier de Télé-Québec en faveur du cinéma d'auteur

En plus de contribuer à l'éducation des spectateurs, notre télédiffuseur public devrait être un acteur de premier plan dans le financement du cinéma d'auteur québécois. À Télé-Québec, au fil des années, les budgets voués à la production ou à l'acquisition de films d'auteur, ont continuellement baissé. Cela a fortement fragilisé l'écosystème du cinéma d'auteur, tant au niveau de la production que de la distribution. Ainsi, les distributeurs indépendants peuvent difficilement assurer leur survie s'il leur est impossible de trouver des débouchés à la télévision nationale pour les films dont ils font l'acquisition. Et, par voie de conséquence, de moins en moins de films d'auteur peuvent se frayer un chemin jusqu'aux salles de cinéma, *a fortiori* en région, car les distributeurs ne peuvent engager des frais d'acquisition et des dépenses de mise en marché, sans espoir de pouvoir récupérer leur investissement à travers des ventes télévisuelles.

Il est absurde que notre chaîne de télévision nationale n'achète ni ne préachète davantage de films financés par l'État québécois (Sodec, CALQ et crédit d'impôt). Ces dernières années, en particulier, nous avons été choqués de voir que Télé-Québec faisait le choix éditorial de présenter de plus en plus de films américains, au détriment des œuvres produites au Québec (en particulier les courts métrages, les films d'animation et les longs métrages documentaires) et des autres cinématographies nationales. Nous sommes d'avis que ces décisions font dévier la chaîne de son mandat. En ce sens, il nous apparaît indispensable de mettre en place un cadre réglementaire, i.e. un cahier des charges, pour obliger la chaîne publique à acheter et à diffuser un certain pourcentage d'œuvres financées par l'État québécois.

Consolider les entreprises de distribution indépendantes

Dans ses représentations précédentes auprès de la Sodec et du GTEC, le RDIFQ a détaillé comment l'augmentation de la concentration des entreprises au sein des secteurs de la distribution (eOne) et de l'exploitation (Cineplex Entertainment) a contribué à fragiliser de façon importante l'écosystème du cinéma d'auteur et menace la survie des distributeurs indépendants, en limitant leur accès aux salles de cinéma, au vidéoclub et même aux espaces publicitaires dans les médias. À cela s'ajoute le fait que la numérisation des salles, qui n'a pas été mutualisée à travers un soutien financier public au Québec (contrairement à ce qui s'est passé dans plusieurs pays européens), a changé fortement la donne en

matière de distribution. Elle favorise plus que jamais la diffusion des films des grands studios américains, au détriment, bien entendu, des distributeurs indépendants et du cinéma d'auteur dont ils se font les passeurs. Cela est d'autant plus vrai en région, où des tiers-investisseurs américains ont financé la numérisation de la majorité des salles, ce qui, dans les faits, leur donne un droit de regard sur la programmation des salles. Car, ces tiers-investisseurs, à travers leurs intermédiaires, nommés intégrateurs, forcent les salles à programmer des films commerciaux, en grande majorité hollywoodiens, afin de récupérer leur mise rapidement.

Bref, la pression financière sur les membres du RDIFQ va s'accroissant et, dans le contexte actuel, il devient pour eux de plus en plus difficile de soutenir adéquatement le cinéma d'auteur québécois et international, tant au niveau de l'acquisition que de la mise en marché des films.

Certes, suite aux représentations du RDIFQ, la Sodec a mis en place un programme d'aide visant à développer et consolider les entreprises de distribution priorisant la cinématographie québécoise (volet 1.4 : Fonds de soutien aux entreprises de distribution). Entre autres, ce programme a pour but de permettre aux entreprises de distribution d'acquiescer les droits des films québécois auxquels elles n'ont pas accès actuellement, vu leur faible capitalisation. Toutefois, chaque société de distribution n'aura accès qu'une seule fois à cette aide, remboursable à 50%. Le programme a été mis en place pour une durée de deux ans et prendra fin le 31 mars 2018. Il nous apparaît donc essentiel de pérenniser le fonds au-delà de 2018 et d'en ouvrir l'accès sur une base annuelle.

Contrebalancer la concurrence déloyale des plates-formes numériques

Le gouvernement fédéral, à l'époque de Stephen Harper, a sciemment laissé s'installer une concurrence déloyale entre les services de câblodistribution traditionnels et les plates-formes numériques regroupées sous le terme « services par contournement » (SPC, qu'en anglais on nomme « over-the-top » ou OTT), telles que Netflix. En effet, d'une part, les plates-formes SPC qui n'ont pas de présence physique au Canada (i.e. pas de filiale domiciliée au pays) ne sont pas tenues de facturer les taxes à la consommation (TPS/TVH et TVQ), ni de payer l'impôt des sociétés. Ainsi donc, Netflix échappe à toute fiscalité, tandis que les câblodistributeurs ou même les plates-formes SPC canadiennes (par exemple, Shomi ou CraveTV) doivent, elles, facturer à leurs clients les taxes de vente et payer des impôts. Un rapport récent du Centre canadien de politiques alternatives évalue que, seulement pour Netflix, la somme des taxes de vente qui échappe au fisc se situe entre 60 et 90 millions de dollars (ce montant est basé sur le taux de TVH de 13% en vigueur en Ontario).

Qui plus est, les services SPC bénéficient d'une exemption auprès du CRTC (ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de médias numériques – OEMN), qui les libère non seulement de l'obligation de présenter un certain pourcentage de contenu canadien, mais également de celle de verser une partie de leurs revenus à un fonds d'aide qui finance la production de contenus canadiens, tel que le Fonds des médias du Canada.

Et donc, les plates-formes SPC, en plus de jouir d'un avantage commercial déloyal sur les autres fournisseurs canadiens, dont ils grugent un peu plus chaque année les parts de marché (*Le Soleil*, 19 août 2016), privent l'industrie canadienne – et par là même, québécoise – du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias de fonds destinés à la production.

Tel que le recommandait, en mars 2015, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (recommandations 56 à 59), le gouvernement du Québec pourrait donc, dans un premier temps, travailler avec le nouveau gouvernement fédéral de Justin Trudeau pour mettre en place des mesures fiscales adéquates pour les plates-formes SPC. La Nouvelle-Zélande, par exemple, vient tout juste d'adopter une nouvelle mesure pour taxer la vente de tous les services intangibles et provenant de l'étranger (musique, vidéo, e-books, etc.) qui sont fournis à des Néozélandais. L'Union européenne a adopté une mesure semblable, en 2015. Aussi, le gouvernement du Québec pourrait intervenir auprès du fédéral pour obtenir l'abolition de l'OENM par le CRTC, tel que le suggérait le Groupe de travail sur les enjeux du cinéma (recommandation 15, option 3), en novembre 2013.

Mais, si le CRTC persistait dans son refus d'imposer les mêmes règles du jeu aux services SPC qu'aux autres types de fournisseurs, rien n'empêcherait le Québec de mettre en place de son côté une réglementation qui redirigerait une partie des revenus de ces plates-formes vers la production québécoise. En France, depuis 2014, Netflix et tous les autres SPC opérant depuis l'étranger sont tenus de verser 2% de leurs revenus au CNC pour contribuer au financement du cinéma français.

Mettre en place un système de taxation pour financer la Sodec

Le gouvernement du Québec pourrait, en fait, non seulement rediriger une partie des revenus des plates-formes SPC vers la production cinématographique québécoise, mais elle pourrait encore mettre en place un système de taxation qui s'inspire du système de financement du CNC français pour amener de l'argent neuf à la Sodec, qui lui permette de financer différents nouveaux programmes, dont la pérennisation du Fonds de soutien aux entreprises de distribution. Il s'agirait, d'une part, d'une taxe de seulement d'environ 1% sur le chiffre d'affaires de détail (au Québec) des différents opérateurs de télécommunication par lesquels transite une part croissante de l'offre cinématographique : fournisseurs d'accès à internet, câblodistributeurs et opérateurs de téléphonie mobile (la plupart des opérateurs de télécommunication proposent d'ailleurs les trois services « à la carte » ou combinés). En France, après avoir jonglé avec différents scénarios, suite au rapport Lescure de 2013 (*Mission « Acte II de l'exception culturelle » – Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique*), le gouvernement a opté pour une hausse de la taxe télécoms (ou « taxe Copé »), à un taux de 1.3% du chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunication. Cette taxe permet de financer l'audiovisuel français. Le rapport Lescure prévoyait quant à lui une taxe sur les appareils connectés (ordinateurs, téléphones portables, tablettes, etc.), apparentée, en quelque sorte, à un « écrofrais ». C'était également l'une des trois options privilégiées par le Groupe de travail sur les enjeux du cinéma (recommandation 15, option 1).

Une taxe semblable à la taxe télécoms française pourrait générer au Québec des revenus d'au moins 20 millions de dollars, sans affecter de façon dramatique les consommateurs. D'autre part, le gouvernement du Québec pourrait également mettre en place une autre taxe de 1% sur les billets de cinéma, dont les revenus seraient aussi acheminés à la Sodec.

Donner plus de mordant à nouvelle loi sur le cinéma

Ce n'est plus un mystère pour personne, l'esprit de l'actuelle loi sur le cinéma est violé à de nombreux égards. La chose a même été dénoncée, il y a quelques années, par Martin Bilodeau (*Le Devoir*, 3 mai 2013). Ainsi, en contravention flagrante avec l'article 104, notamment, sur les titulaires de permis de

distribution, les décisions sur les sorties en salles et en dvd / Blu-ray, au Québec, sont de plus en plus prises à Toronto ou aux États-Unis. Un nombre croissant de producteurs européens signent d'ailleurs des ententes de distribution pour le territoire québécois avec des sociétés de distribution américaines. Aussi, est-il impératif que la refonte de la loi ait plus de mordant pour s'assurer que les films (autres que les films dont la langue de tournage est l'anglais) qui sont diffusés au Québec, peu importe le support, soient distribués par des sociétés : a) dont le principal établissement est situé au Québec et b) qui sont détenues en majorité (à 75%) par des actionnaires québécois, sans être rattachées ou apparentées à des sociétés situées hors du Québec (comme c'est le cas, par exemple, pour Les Films Séville, filiale d'eOne, ou Métropole Films, apparentée à Mongrel Media). Il faut absolument que les décisions en matière de distribution des films étrangers se prennent au Québec et pas ailleurs, afin de s'assurer qu'ils soient diffusés convenablement partout sur le territoire et que le public francophone y ait accès dans des délais adéquats.

Par ailleurs, il nous apparaît important que la régie du cinéma soit maintenue dans ses fonctions et qu'elle demeure indépendante, afin de pouvoir efficacement veiller à l'application de la loi.

Conclusion

Pour que le cinéma d'auteur demeure vigoureux au Québec, pour qu'il puisse toujours contribuer à élever les cœurs et les esprits, à agir en tant qu'ambassadeur de notre culture à l'étranger, à participer à l'avancement de l'art cinématographique, à accueillir les propositions nouvelles et vivifiantes de la relève, il est impératif que le gouvernement du Québec mette en place des mesures pour redresser la situation. Sinon, le cinéma d'auteur se verra inéluctablement condamné à une lente asphyxie, emprisonné sous le poids de la culture de masse. Aussi, comme nous l'avons démontré tout au long du présent mémoire, les distributeurs indépendants jouent un rôle de premier plan non seulement dans la diffusion du cinéma d'auteur, mais également dans sa production. On ne peut indéfiniment les négliger, car ils constituent l'un des éléments essentiels de l'équation.

Il faut protéger le legs de Liza Frulla, qui avait placé les créateurs et la création au cœur de sa politique culturelle, en l'améliorant et en l'adaptant aux réalités d'aujourd'hui, tout en en préservant l'esprit. Ainsi, si l'on veut assurer un avenir au cinéma d'auteur québécois, il faut éduquer les publics, ce qui implique de bonifier les programmes d'enseignement et les budgets d'acquisition des écoles, cégeps, universités, musées, etc., de mettre en place un réseau de salles d'art et d'essai, et d'accroître la présence du cinéma d'auteur à Télé-Québec. Ce faisant, Télé-Québec augmenterait en outre son soutien financier à ce type de cinéma fragile, qu'il boude de plus en plus. Afin de contrer les effets néfastes de la concentration des entreprises au niveau de la distribution et de l'exploitation, ainsi que de la numérisation des salles, il faut mettre en place des mesures permanentes pour consolider les entreprises de distribution indépendantes et leur permettre d'acquérir des films d'auteur québécois et étrangers. Pour contrebalancer la concurrence déloyale des services par contournement et pour accroître le financement de notre cinéma, il faut mettre en place des mesures fiscales équitables et obliger les SPC à contribuer à la création de contenus québécois. Pour augmenter le financement de la Sodec, il faut mettre en place une ou plusieurs nouvelles taxes qui, tout en ayant un impact minimal sur les consommateurs, auraient des conséquences significatives sur l'industrie cinématographique. Enfin, pour s'assurer que la distribution des films québécois et étrangers soit accomplie par des entreprises réellement québécoises (et non pilotées depuis l'extérieur), il faut redonner du mordant à la loi du cinéma et veiller à sa stricte application en maintenant l'indépendance de la Régie du cinéma.

LE RDIFQ EST COMPOSÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

Andrew Noble, Filmoption International
Anne Paré, Les films du 3 mars
Louis Dussault, K-Films Amérique
Damien Detcheberry, Eye Steel Film
Armand Lafond, Axia films
Roland Smith, Les Films D'aujourd'hui
Catherine Thériault, Coopérative Spira
Marc S. Grenier, Collectif 3.14

Membres observateurs :

Francis Ouellette – Funfilm distribution
Martin Desroche – Funfilm distribution

MEMBRE EXÉCUTIF

PRÉSIDENT : Andrew Noble, Filmoption
VICE PRÉSIDENTE : Anne Paré, Les films du 3 mars
TRÉSORIER : Louis Dussault, K-Films Amérique

ADRESSES DES MEMBRES :

- 1. FILMOPTION INTERNATIONAL**
3401 St-Antoine W.
Montréal (Qc) H3Z 1X1
- 2. COLLECTIF 3.14**
Coopérative de solidarité 3.14 collectif
305 rue de Bellechasse, studio 205
Montréal (Québec) H2S 1W9
- 3. K-FILMS AMÉRIQUE**
9012 6640 Québec inc
situé au 210 rue Mozart ouest
Montréal, Québec H2S 1C4
- 4. LES FILMS D'AUJOURD'HUI**
3575, avenue du Parc, suite 4104
Montréal, Qc H2X 3P9
- 5. COOP SPIRA**
541, rue Saint-Vallier Est, B.P. 1,
4e étage, Québec, Qc, G1K 3P9
- 6. LES FILMS DU 3 MARS**
2065, rue Parthenais bureau 277
Montréal, Québec, H2K 3T1
- 7. EYE STEEL FILM**
7095 Rue Marconi #201,
Montréal, QC H2S 3K4
- 8. AXIA FILMS**
102 – 594 de Bordeaux
Montréal, Québec, H2G 2R6